

Revalorisation du point d'indice : la CFDT mobilisée !

La valeur du point d'indice qui stagne, c'est une perte de pouvoir d'achat pour les agents !

Depuis 2010, la valeur du point d'indice est bloquée à 4,63 €. La Fonction publique ne défend plus le pouvoir d'achat de ses agents. L'INSEE reconnaît que les salaires moyens augmentent désormais moins vite que les prix, même en tenant compte de l'avancement. La perte de pouvoir d'achat annuel est estimée à 0,5 % par an dans la Fonction Publique Hospitalière et Territoriale, à 0,7 % par an dans la Fonction Publique d'Etat (celle dont nous relevons).

La valeur du point d'indice qui stagne, c'est un manque de reconnaissance pour les agents !

En poursuivant le blocage du point d'indice, le gouvernement fait bien peu de cas des qualifications, de la compétence et de l'engagement des agents. Il réduit l'attractivité de nos métiers et met en grave difficulté le service public.

La CFDT veut une politique salariale négociée chaque année

La CFDT a obtenu dans le protocole PPCR, Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, que soit prévu explicitement l'examen de la revalorisation du point d'indice.

Elle ne se contentera pas de mesures symboliques et exigera un changement de cap :

- Parce que des années de gel du point d'indice, ce n'est plus tolérable,
- Parce que la revalorisation des carrières ne sera durable qu'avec une augmentation régulière de la valeur du point.

Jeudi 17 mars, à l'occasion du premier rendez-vous salarial avec la ministre de la Fonction publique, la CFDT exigera des mesures fortes.

**Si les propositions du gouvernement
ne sont pas à la hauteur des enjeux,
la CFDT appellera les personnels
à se mobiliser le mardi 22 mars 2016.**

La CFDT a déposé un préavis de grève pour cette journée d'action.